

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Tests obligatoires pour la COVID-19 : des retards et des difficultés inquiétantes pour les travailleurs étrangers temporaires

Longueuil, 9 avril 2021 – L'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) et la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME) demandent aux gouvernements du Canada et du Québec de tout mettre en œuvre pour permettre aux travailleurs étrangers temporaires (TET) d'être prêts à travailler au lendemain de leur quarantaine obligatoire, c'est-à-dire au 15^e jour suivant leur arrivée.

« Les TET sont des travailleurs essentiels à notre sécurité alimentaire, ce qui est reconnu, à juste titre, par les deux paliers de gouvernement. Mais cela ne se transpose pas dans la réalité. Le système mis en place pour tester ces travailleurs connaît des ratés importants et ne permet pas à l'ensemble des TET de travailler dès le 15^e jour. Le travail à la ferme n'attend pas, les problèmes de communication perdurent, l'accès à des ressources francophones est problématique et les retards entraînent des pertes financières importantes pour les employeurs agricoles », ont déclaré le président général de l'UPA, Marcel Groleau, le président de l'APMQ, Sylvain Terrault, et le président du conseil d'administration de FERME, Martin Gibouleau.

Rappelons que depuis le 22 février, tous les voyageurs, y compris les TET, doivent passer un test de dépistage à leur arrivée au pays. Les TET doivent aussi passer un second test au 10^e jour de leur quarantaine obligatoire afin d'obtenir, avant le 14^e jour, un résultat négatif leur permettant de travailler. Ajoutons que les TET ont déjà l'obligation de recevoir un résultat négatif 72 h avant d'embarquer dans l'avion. C'est donc trois tests au total qu'ils doivent passer, avant et après leur vol.

Les mesures de contrôle mises en place par le gouvernement canadien sont légitimes et acceptables. Toutefois, en plus des problèmes de langue et de connectivité Internet en milieu rural, les modalités pour ce deuxième test ne permettent pas d'obtenir les résultats suffisamment rapidement, certains étant même reçus au-delà du jour 20. Les journées supplémentaires de quarantaine sont autant de jours non travaillés, au moment où les TET sont essentiels sur les fermes.

Ajoutons que le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires, qui prévoit un montant de 1 500 \$ par travailleur pour assumer les frais de la quarantaine, n'a pas été conçu pour compenser les quarantaines qui s'étirent injustement (au point de compromettre la santé mentale et le bien-être de ces travailleurs), les défaillances du système mis en place et les conséquences sur le travail au champ.

Alors que plusieurs milliers de TET arriveront au Québec au cours des prochaines semaines, les trois organisations demandent aux gouvernements canadien et québécois une solution immédiate pour permettre à ces travailleurs de commencer leur travail dès le lendemain de leur quarantaine, c'est-à-dire dès le jour 15. À l'instar de la réalité vécue dans d'autres provinces canadiennes, les deux paliers de gouvernement doivent faire preuve de collaboration et optimiser leurs ressources pour permettre aux employeurs agricoles de continuer de nourrir les Québécoises et les Québécois.

Source :

Jessica Blackburn

Chargée des relations de presse et des réseaux sociaux

450 679-0540, poste 8415 | 418 540-0638 | jblackburn@upa.qc.ca